



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[4 tonnes de lait stérilisé UHT anglais détruites par le CIQ de Guangzhou](#) – Les emballages des produits concernés avaient été détériorés durant le transport

[Rappel de produits: de nouvelles réglementations mises en application dès septembre](#) – Les procédures de rappel de produits alimentaires doivent désormais se faire dans des délais impartis

[Annonce de la CNCA sur la certification HACCP](#) – Les contrôles des produits certifiés s'intensifient

[La CFDA diffuse deux textes relatifs aux conditions d'attribution des licences pour la production et la distribution des denrées alimentaires](#) – Les conditions de délivrance des licences et leurs classifications ont été révisées

[La qualité du lait bio chinois remise en cause](#) – Laxisme et clientélisme seraient encore prégnants dans un secteur en plein développement

[Appel à commentaires pour l'enregistrement des formules de poudre de lait infantile](#) – Exigence particulière pour la poudre de lait infantile produite en Chine

[Appel à commentaires pour l'enregistrement de produits alimentaires consommés à des fins médicales](#) – Les aliments employés à des fins médicales sont de plus en plus contrôlés

[La sécurité sanitaire, un défi majeur pour les entreprises agroalimentaires chinoises](#) – Les grandes entreprises appelées à prendre leurs responsabilités, alors que l'évolution du secteur présente des risques en la matière

[Du café importé détruit par les douanes de Ningbo](#) – Interdiction du sodium aluminosilicate depuis mai 2015

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Les importations de vin en vrac ont augmenté de 84% durant les 6 premiers mois de cette année](#)

[Forte augmentation des importations de sucre](#) – Impact négatif sur le prix du sucre produit en Chine

[Les crevettes importées occupent plus de 50% du marché de la crevette congelée](#)

[Changyu investit 26 millions d'euros dans Dicot Partners, S.L](#) – La plus importante des fusions et acquisitions menées à l'étranger par Changyu

[Le gouvernement chilien vient de signer un partenariat avec Alibaba](#) – Les fruits chiliens continuent de gagner des parts de marché en Chine

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

4 tonnes de lait stérilisé UHT anglais détruites par le CIQ de Guangzhou – *Les emballages des produits concernés avaient été détériorés durant le transport*

Le CIQ de Guangzhou a saisi 4 tonnes de lait UHT en provenance d'Angleterre, sur une cargaison de 38 tonnes. Les emballages avaient été fortement endommagés durant le transport, sans doute à cause d'une pression trop importante. Les produits ont été jugés impropres à la consommation et ont donc été détruits par les douanes. Le CIQ de Guangzhou a rassemblé des importateurs de lait pour étudier les causes du problème et les a invités à contacter les producteurs concernés.

Thématique : Produits laitiers

Date de parution : le 31 août 2015

Source : <http://www.cnfood.cn/n/2015/0831/65304.html>

Rappel de produits: de nouvelles réglementations mises en application dès septembre – *Les procédures de rappel de produits alimentaires doivent désormais se faire dans les délais impartis*

A compter du 1^{er} septembre, plusieurs nouvelles réglementations ont été officiellement mises en application. Parmi celles-ci, deux doivent être particulièrement soulignées.

- La première oblige les producteurs et distributeurs de denrées alimentaires non conformes à effectuer un rappel des produits dans des délais précis, en fonction de la gravité des risques pour les consommateurs. 3 niveaux de risques ont été fixés et les entreprises doivent avoir terminé la phase de rappel des produits dans les 10, 20 ou 30 jours suivant la découverte de la non-conformité, le délai le plus court étant celui correspondant au risque maximal. Des amendes sont prévues pour les entreprises ne respectant pas ces délais.
- La seconde réglementation interdit la promotion publicitaire par des enfants de moins de 10 ans.

Thématique : Rappel de produits alimentaires

Date : le 31 août 2015

Source : <http://www.chinanews.com/cj/2015/08-31/7499467.sht>

Announcement de la CNCA sur la certification HACCP – *Les contrôles des produits certifiés s'intensifient*

En 2009 et 2011, la CNCA avait successivement diffusé un «Règlement d'application de la certification HACCP» et un «Règlement d'application (en essai) de la certification HACCP pour les producteurs de produits laitiers». Afin de renforcer les contrôles sur la traçabilité des produits, la CNCA demande désormais des informations plus précises aux entreprises ayant la certification HACCP. Les entreprises certifiées doivent systématiquement fournir des informations précises sur chaque lot de produits: licence de certification, contact du producteur, DLC, date de production, origine des matières premières principales, rapports d'analyse, contact des importateurs, ports d'entrée. Par ailleurs, des informations supplémentaires sur les conditions d'utilisation du logo HACCP sont précisées dans le texte. La CNCA annonce aussi un renforcement des contrôles, avec des critères et méthodes d'inspection plus précis.

Thématique : Certification HACCP

Date : le 31 août 2015

Source : http://www.cnca.gov.cn/tzgg/ggxx/ggxx2015/201508/t20150831_41567.shtml

(site internet de la CNCA)

La CFDA diffuse deux textes relatifs aux conditions d'attribution des licences pour la production et la distribution des denrées alimentaires – *Les conditions de délivrance des licences et leurs classifications ont été révisées*

Le 26 août, la CFDA a publié la «Méthode de gestion de licence pour la production des denrées alimentaires» et la «Méthode de gestion de licence pour la distribution des denrées alimentaires», qui seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2015.

Les principales nouveautés sont :

- Simplification et réduction du nombre de licences : fusion des licences de restauration et de distribution en une seule licence de distribution, fusion des licences de production des additifs et de production des denrées alimentaires en une seule licence de production ;
- Application du principe «une licence de production par producteur et une licence de distribution par point de

- distribution» ;
- Classification des produits : 31 catégories pour la production, 3 catégories pour la distribution, 10 catégories pour les produits distribués ;
 - Contrôles renforcés pour la délivrance des licences de production pour les produits spéciaux.
- Thématique : Licences de production et de distribution des denrées alimentaires
Date : le 1^{er} septembre 2015
Source : <http://www.cfda.gov.cn/WS01/CL1199/128282.html> (site internet de la CFDA)

La qualité du lait bio chinois remise en cause – Laxisme et clientélisme seraient encore prégnants dans un secteur en plein développement

Le marché du lait biologique est en train d'exploser en Chine et il attire naturellement un nombre croissant d'acteurs. Selon M. Liang SONG, expert de la filière laitière, l'appellation biologique chinoise n'a cependant pas grande valeur, pour le lait en tout cas. Celui-ci pointe du doigt les approximations lors des certifications, voire les arrangements plus ou moins honnêtes existants, afin de pouvoir arborer un logo qui est un véritable outil marketing. L'expert a visité une unité de production de l'entreprise Fucheng (province du Heibeï), qui produit sous certification biologique. Les élevages sont situés à proximité directe d'usines et d'une centrale thermique, et des additifs non autorisés ont été retrouvés dans l'alimentation et sur les cultures fourragères de l'entreprise. Selon M. Liang SONG, il est encore possible «d'acheter» la certification biologique.

Thématique : Produits laitiers – Bio

Date de parution : le 1^{er} septembre 2015

Source : http://epaper.bjnews.com.cn/html/2015-09/01/content_596172.htm

Appel à commentaires pour l'enregistrement des formules de poudre de lait infantile – Exigence particulière pour la poudre de lait infantile produite en Chine

Le 2 septembre, le Bureau des affaires législatives du Conseil des Affaires d'Etat a diffusé un appel à commentaires sur son site internet, concernant la réglementation relative à l'enregistrement des formules de poudre de lait infantile. La date limite pour le recueil des commentaires est fixée au 1^{er} octobre 2015.

Seules sont concernées les poudres de lait infantile fabriquées en Chine. C'est la CFDA qui est l'autorité compétente pour cet enregistrement et cette dernière ne tolère plus l'enregistrement de marques différentes ou produits ayant des compositions identiques. Les entreprises productrices n'ont pas le droit de limiter la distribution des produits à certaines zones géographiques et ne peuvent pas produire pour des marques de distributeurs. La validité des licences est de 5 ans.

Thématique : Poudre de lait infantile – Enregistrement

Date : le 2 septembre 2015

Source : <http://www.chinalaw.gov.cn/article/cazjgg/201509/20150900478910.shtml>

Appel à commentaires pour l'enregistrement de produits alimentaires consommés à des fins médicales – Les aliments employés à des fins médicales de plus en plus contrôlés

Le 2 septembre, le Bureau des affaires législatives du Conseil des Affaires d'Etat a diffusé un appel à commentaires sur son site internet, concernant la réglementation relative à l'enregistrement de produits alimentaires consommés à des fins médicales. La date limite pour cet appel à commentaires est le 1^{er} octobre 2015.

Sont concernés les aliments ayant des fins médicales et les aliments ayant des fins médicales destinés aux bébés (de 0 à 12 mois). La CFDA, compétente pour l'enregistrement, réalise un contrôle des formules utilisées, des technologies de production, du risque sanitaire, des étiquettes, des notes explicatives, des informations nutritionnelles et des effets cliniques des produits. La validité des licences est de 5 ans.

Thématique : Aliments destinés à des fins médicales – Enregistrement

Date : le 2 septembre 2015

Source : <http://www.cfda.gov.cn/WS01/CL0782/128401.html>

La sécurité sanitaire, un défi majeur pour les entreprises agroalimentaires chinoises - Les grandes entreprises appelées à prendre leurs responsabilités, alors que l'évolution du secteur présente des risques en la matière

La sécurité sanitaire et l'empreinte écologique sont les deux principaux défis à venir pour les entreprises chinoises. Même si la sécurité sanitaire s'est améliorée ces dernières années, Mme Suhe MENG, experte en la matière, estime

qu'il reste encore de nombreux chantiers à défricher. La pollution des matières premières, la lutte contre les fraudes (ajout de substances illicites dans le miel ou l'alcool par exemple), le manque de traçabilité des ingrédients, de plus en plus importés, et l'opacité des informations disponibles pour les consommateurs constituent notamment des problèmes majeurs. L'experte appelle les entreprises chinoises à les combattre et à prendre leurs responsabilités.

Thématique : Sécurité sanitaire

Date de parution : le 2 septembre 2015

Source : <http://www.cnfood.cn/n/2015/0902/65477.html>

Du café importé détruit par les douanes de Ningbo – Interdiction du sodium aluminosilicate depuis mai 2015

Du café en provenance de Taiwan a récemment été détruit au port de Ningbo, après détection de «sodium aluminosilicate». La réglementation relative à l'utilisation des additifs alimentaires contenant de l'aluminium avait été actualisée en juillet 2014 et mise en application en mai 2015. Or celle-ci prohibe l'utilisation de «sodium aluminium phosphate-acidic», de «sodium aluminosilicate» et de «starch aluminum octenylsuccinate» dans les denrées alimentaires présentes sur le sol chinois.

Thématique : Additifs alimentaires

Date : le 2 septembre 2015

Source : <http://www.cqn.com.cn/news/zggmsb/diliu/1074324.html>

(Site internet du journal « China Quality News »)

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Les importations de vin en vrac ont augmenté de 84% durant les 6 premiers mois de cette année

Selon les statistiques de la douane chinoise, l'importation de vin en vrac a atteint de 60,5 millions de tonnes sur le 1^{er} semestre 2015 (en augmentation de 84,8% par rapport à la même période de 2014). La valeur totale de ces importations a atteint 42,3 millions d'USD (en augmentation de 40,3%, par rapport à la même période en 2014). Le prix du vin en vrac est de 0,71 USD par litre, en baisse de 22,9%. Le Chili, l'Australie et l'Espagne sont les 3 premiers pays exportant du vin en vrac en Chine. Les provinces de Shandong, d'Hebei et de Shanghai sont les principaux points d'entrées des produits importés.

L'augmentation de l'importation du vin en vrac s'explique par la baisse des droits de douane voire leur élimination (notamment pour le Chili) et le développement continu de plateformes de conditionnement du vin en vrac.

Des importateurs de vin s'inquiètent de l'augmentation de ce type d'importations et craignent que certains d'entre eux omettent de faire figurer les lettres « QS », identification requise pour les produits fabriqués en Chine, sur les vins en vrac mis en bouteilles sur le sol chinois. En réalité, les vins en vrac sont distribués dans les villes de 3^{ème} et 4^{ème} rang alors que les vins importés en bouteilles sont vendus principalement sur les villes importantes. L'importation de vin en vrac impacterait donc principalement les producteurs de vins chinois.

Thématique : Vin – Vrac

Date de parution : le 31 août 2015

Source : http://www.pt9.cn/news_display.asp?newsid=22055&id=0

Forte augmentation des importations de sucre – Impact négatif sur le prix du sucre produit en Chine

Les importations chinoises de sucre ont atteint 2,32 millions de tonnes durant le 1^{er} semestre 2015, soit 920 900 tonnes de plus qu'en 2014 sur la même période (+ 66%). En juillet 2015, la Chine a importé 490 000 tonnes de sucre, soit 250 000 tonnes de plus par rapport à juin 2015 (+104%).

Les sucres produits en Chine additionnés aux sucres importés ont atteint un total de 15,84 millions tonnes, soit légèrement plus que la consommation de sucre estimée à 15 millions de tonnes. Le prix du sucre est en baisse en raison de l'augmentation des importations.

Thématique : Sucre – Volume

Date de parution : le 1er septembre 2015

Source : <http://epaper.comnews.cn/news-1112343.html>

Les crevettes importées occupent plus de 50% du marché de la crevette congelée

Les ventes de crevettes importées connaissent actuellement une belle croissance alors que les ventes de crevettes chinoises sont en baisse. Selon M. Qingqing CHEN, analyste de SCI99.COM, les crevettes importées occupent plus de 50% du marché de la crevette congelée. Les crevettes importées d'Amérique du Sud et du Vietnam ont su rapidement saisir les opportunités du marché grâce à leur classification rigoureuse, la présence de moins de glace dans le produit et leur bon ratio de poids net. Les consommateurs plébiscitent les crevettes importées pour leur goût, leur faible apport calorique et taux de gras, leurs qualités nutritionnelles ainsi que leur bonne réputation en terme de sécurité sanitaire.

Thématique : Produits de la pêche

Date de parution : le 1er septembre 2015

Source : <http://epaper.comnews.cn/news-1112331.html>

Changyu investit 26 millions d'euros dans Dicot Partners, S.L – La plus importante des fusions et acquisitions menée à l'étranger par Changyu

Le 26 août, Changyu a annoncé investir à hauteur de 26,25 millions d'euros dans Dicot partners, un des plus gros producteurs de vin espagnol. Après le rachat de 37,5% du capital à Comercial Gatar et de 37,5% du capital à Gestion Ganuza, Changyu contrôle aujourd'hui Dicot Partners à 75%. Cette part devrait s'élever à 90% prochainement puisque le groupe a annoncé son intention d'acheter 15% d'actions supplémentaires d'ici 5 ans. C'est la plus grosse fusion acquisition de Changyu hors de ses frontières. Le groupe cherche à augmenter sa capacité de production et semble donc miser plus sur la quantité que la qualité lors de ses acquisitions.

Thématique : Fusions et Acquisitions – Changyu

Date de parution : le 1er septembre 2015

Source : http://epaper.21jingji.com/html/2015-09/01/content_137883.htm?div=-1

Le gouvernement chilien vient de signer un partenariat avec Alibaba – Les fruits chiliens continuent de gagner des parts de marché en Chine

Lors de la semaine culturelle du Chili en Chine, fin août 2015, la Direcon (Direction des relations économiques internationales du Chili) a signé un accord de partenariat avec Alibaba, géant chinois de site de vente en ligne, afin de faciliter le développement des exportations de fruits chiliens en Chine.

Selon M. Andrés Robolledo, Directeur Général de Direcon, l'accord est spécialement conçu pour les PME exportatrices de fruits chiliens. La Chine est un des partenaires commerciaux principaux du Chili, notamment pour les produits alimentaires (5 milliards d'USD exportés en 2014).

ASOEX, "Chilean Blueberry Committee" et "Chilean Cherry Committee" ont également participé à cet événement, qui réunissait des officiels chiliens et des représentants des interprofessions chiliennes. Des rencontres avec des distributeurs et des importateurs ont ensuite été organisées à Shanghai, Pékin et Hong Kong.

Selon les données d'ODEPA, durant la campagne 2014/2015, l'exportation de cerises chiliennes vers la Chine continentale a augmenté de 88%, atteignant plus de 77 000 tonnes. Les exportations de myrtilles chiliennes ont quant à elles quasi doublé sur la même période, atteignant près de 6 000 tonnes.

Thématique : Fruits – Concurrence

Date : le 2 septembre 2015

Source : www.chinafruitportal.com

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

ASOEX	Chilean Fruit Exporters Association
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection and Quarantine Bureau
CNCA	Certification and Accreditation Administration of the People's Republic of China
CNY	yuan renminbi (monnaie chinoise)
Direcon	Direction des Relations Economiques Internationales de Chili
ODEPA	Office des Etudes et Politiques Agricoles de Chili
QS	Quality safety

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser une courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Gao Xing – Prospectrice agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Chargée de développement - réglementaire
Laure Elsaesser - Conseiller export agrotech bureau de Pékin
Emmanuel Brotte – Prospecteur agrotech bureau de Pékin
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2015 – Business France

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.